

FORMATION RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION IV
PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE FORMATION PRÉALABLE

Selon l'arrêté du 23 février 2012 et l'article R4412-144 du code de travail



5 jours



Formation en présentiel

sonelo
votre réussite par nos formations

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE Sous Section 4

PUBLIC



- Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui ont des fonctions d'encadrement technique et qui sont exposés à la poussière contenant de l'amiante au sein de leur activité professionnelle : Électriciens, Techniciens télécoms, Diagnostiqueurs Immobiliers, Plombiers-Chauffagistes, maçons, Couvresseurs etc....

OBJECTIFS



- Connaître les risques pour la santé et les voies d'intoxication

Comprendre l'intérêt du suivi médical renforcé vis-à-vis des maladies professionnelles

Mettre en œuvre les dispositifs de protection adaptés en fonction des situations de travail et de la technique opératoire retenue, notamment les procédures de sortie de zone de travail.

PRÉREQUIS



- L'employeur fournit à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

ANIMATEUR



- Equipe Technique SONELO et/ou partenaires référencés.

PROGRAMME - 5 Jours - 35h



Théorique :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux
- Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population,
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »).
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques.
- Les régions comportant des terrains amiantifères ;
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

FORMATION RISQUES AMIANTE

SOUS-SECTION IV
PERSONNEL D'ENCADREMENT TECHNIQUE FORMATION PRÉALABLE

Selon l'arrêté du 23 février 2012 et l'article R4412-144 du code de travail



5 jours



Formation en présentiel

sonelo
votre réussite par nos formations

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE Sous Section 4

ÉVALUATION

- Obtention de l'attestation de compétences amiante niveau « Encadrant » après réussite de l'évaluation

TARIFS

1000 € net

formation exonérée de tva dans le cadre de la formation continue

INFORMATIONS

Durée : 5 jours / 35 heures

Date : Nous consulter ou voir Planning ci-joint

Lieu : 2 rue traversière 78580 Les Alluets-Le-Roi

Stagiaire par session : Min: 5 / Max: 15

Accessibilité aux personnes handicapées

Si un ou plusieurs stagiaire(s) est en situation de handicap, des adaptations pédagogiques peuvent être apportées. Afin d'en tenir compte et faire le nécessaire, il conviendra au commanditaire d'en informer SONELO au préalable.

INSCRIPTIONS

Bulletin + paiement + pièces justificatives (le cas échéant) Inscription validée à réception du dossier complet par courrier.

À ENVOYER Au plus tard, 2 semaines avant la date choisie.

Par courrier : SONELO FORMATION

2 rue traversière -78580 Les Alluets-Le-Roi

Par mail : contact@sonelo.fr

Par fax : 01 39 75 36 98

Clôture des inscriptions, 1 semaine avant la date choisie.

PROGRAMME - 5 Jours - 35h



Mises en situation sur Plate-forme pédagogique :

Evaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

Etablissement des notices de postes, choix des méthodes de travail, définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement, la traçabilité des opérations.

Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements.

Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques ;

choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;

Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation,

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application

Exposés, cas pratiques adaptés aux différentes activités concernées, films pédagogiques et vidéos ciblées sur des modules spécifiques de la formation



01.39.75.36.96

www.sonelo.fr